



Thème 18: Handicap

Pour favoriser résolument l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et au regard de la variété des handicaps, il est fondamental d'optimiser le fonctionnement du service université handicap (SUH) et celui du Service de Santé Universitaire (SSU). De plus, afin de faciliter la mise en place du Régime Spécial d'Etude (RSE) et la participation à la « vie étudiante », il est indispensable de sensibiliser et de former les personnels et étudiants au handicap. Un Schéma Directeur du Handicap a été adopté en février 2018 qui répond à ces différentes demandes. Voici les idées principales que nous pouvons en retenir :

- **Optimiser le fonctionnement du SUH et du SSU** : Une attention toute particulière sera portée à la mise en place d'un pôle commun SUH/SSU. De plus, il est important d'inclure les informations concernant le SUH et le SSU dans les livrets de l'étudiant et de mettre en place des outils de communication tels que des affiches mentionnant les différents contacts ou encore la réalisation d'un film sur l'accessibilité du SUH et du SSU. Un réseau de relais de proximité handicap se met également en place et permettra, entre autres, de relayer l'information et la sensibilisation sur cette thématique.
- **Améliorer l'accessibilité des locaux** : La mise en accessibilité des bâtiments est systématiquement intégrée aux travaux mais il a été constaté que la règle n'est pas toujours conforme aux usages. Ainsi, le schéma directeur du handicap prévoit d'intégrer systématiquement les besoins spécifiques liés au handicap pour tous les travaux envisagés.
- **Développer la sensibilisation et la formation au handicap** : La sensibilisation et la formation au handicap doivent être accrues et concerner à la fois les étudiants et les personnels (des services d'accueil, des scolarités, les enseignants...)
- **Faciliter la procédure de mise en place du Régime Spécial d'Etudes (RSE)** :
 - Rédiger une note synthétique rappelant la procédure à suivre pour la mise en place des RSE et la transmettre à l'ensemble des composantes de l'UCA et insister notamment sur la nécessité de prévoir systématiquement un tiers-temps dans la construction du calendrier des examens.
 - Effectuer des campagnes de communication et de sensibilisation pour recruter et créer un vivier de secrétaires d'examens
 - Insérer dans la procédure d'inscription en ligne les coordonnées du SUH et du SSU et un calendrier à respecter pour bénéficier d'aménagements dès la rentrée.
- **Faciliter la participation à la vie étudiante** : Il est prévu de travailler sur l'accessibilité des évènements existants et des activités sportives.
- **Accompagner l'étudiant dans son orientation et dans son insertion professionnelle** :
 - Repenser le dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap en stage

- Informer les universités étrangères de l'existence d'un service dédié à l'accueil des étudiants en situation de handicap
- Mettre en place une convention de partenariat SUH/SSU/rectorat pour sensibiliser au plus tôt les lycéens sur les dispositifs mis en place par l'université pour l'accueil des étudiants en situation de handicap



Objectifs :

- Améliorer l'accessibilité des locaux
- Optimiser le fonctionnement du SUH et du SSU
- Sensibiliser et former au handicap



Indicateurs de succès :

- Pourcentage de locaux accessibles à l'UCA.
- Nombre : i) de supports de communication mentionnant les contacts du SUH et du SSU ii) d'étudiants, de personnels d'accueil, de personnels de scolarité et d'enseignants sensibilisés au handicap iii) de personnes composant le réseau de relais de proximité handicap
- Taux : i) de demandes d'aménagement effectuées/d'aménagements aboutis ii) d'événements organisés accessibles aux personnes en situation de handicap.



Acteurs concernés :

- UCAA
- SUH
- SSU
- Correspondant handicap
- CROUS
- SUAPS
- SUC
- BAIP